



Problème de vol en entreprise

Par **asse24**, le **22/08/2012** à **09:58**

Bonjour,

je travail dans une entreprise qui fabrique des toners pour imprimantes suite à des retard répéter de mon salaire j'ai voulu me venger et j'ai revendu des toners que j'ai voler dans ma boîte sur internet pendant 1 an en 2011 à nos propres clients je me suis moi même dénoncé à mon employeur à cette époque j'avais 4 mois de retard sur mon salaire on a fait un accord à l'amiable j'ai tout rembourser et payer 3500€ de dédommagement en février 2012 je lui avait demander de me licencier ou de payer mes retard de salaires mais il a refuser car il n'avait pas de trésorerie ni pour me payer ni pour me licencier ma situation actuel es que j'ai 10 mois de retard de salaire et qu'il me manque 3 fiches de paie mon avocat et moi avons fait un référer pour le 10 septembre mon patron dit qu'il va se retourner contre moi en disant que c'est à cause du vol que la boîte coule et qu'il va demander 50000€ de dédommagement ce qui es faux car nous avons un client principal qui nous a laisser tomber à chaque fois que je demandait mon salaire il me ressortait l'affaire de vol en ce moment je suis en arrêt pour dépression

Je souhaite savoir si je risque vraiment de payer cette somme et si l'accord à l'amiable avait une importance car mon avocat me dit qu'il y a prescription 2 mois après la signature l'employeur ne peut plu revenir dessus ?
merci de vôtre réponse rapide